

Fin 2014, 11,5 millions de personnes détiennent un contrat de retraite supplémentaire en cours de constitution auprès de sociétés d'assurances, d'institutions de prévoyance, de mutuelles et d'organismes de gestion de l'épargne salariale. Leur nombre progresse sensiblement en 2014. Cette augmentation est plus rapide que celle des versements, impliquant une baisse des cotisations moyennes par adhérent pour les contrats souscrits *via* l'entreprise.

Plus d'adhérents grâce aux contrats souscrits dans un cadre professionnel

Tous produits confondus, le nombre d'adhérents à un produit de retraite supplémentaire atteint 11,5 millions en 2014¹ (tableau 1).

Les adhérents aux contrats souscrits *via* l'entreprise sont plus nombreux qu'en 2013. Le PERCO continue sa progression (+15 %), même si elle est plus modérée que par le passé. En 2014, il comprend 1,9 million d'adhérents dont un million ont effectué des versements sur ce produit dans l'année. Le nombre d'adhérents aux contrats de type « article 82 » et « article 83 » repart à la hausse, après avoir été stable l'année précédente.

Le nombre d'adhérents aux contrats pour les indépendants reste au même niveau qu'en 2013. Quant aux contrats de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre personnel, le nombre de leurs adhérents augmente légèrement (+1 %). Cette progression est due exclusivement à l'augmentation du nombre d'adhérents au PERP qui atteint 2,3 millions en 2014 (+2 % par rapport à 2013).

Le PERP, seul produit dont le montant de la cotisation moyenne par adhérent progresse en 2014

En 2014, le montant de la cotisation annuelle moyenne par adhérent à un contrat de retraite

supplémentaire progresse fortement pour les produits souscrits individuellement. Cela provient de la croissance du PERP (+18 % en euros constants² par rapport à 2013, soit 843 euros). En revanche, le montant de la cotisation annuelle moyenne par adhérent reste stable pour les contrats destinés aux fonctionnaires ou aux élus locaux, contrairement à 2013 où il avait augmenté.

Les montants des cotisations des produits destinés aux indépendants diminuent (1 965 euros, soit -8 %). C'est aussi le cas pour les exploitants agricoles (-13 % en euros constants), alors que le montant de la cotisation moyenne annuelle par adhérent était en hausse depuis 2010 (tableau 2). Le montant de la cotisation moyenne des produits souscrits *via* l'entreprise baisse aussi. Par rapport à 2013, il diminue de 4 % pour les contrats de type « article 83 » et atteint 660 euros. Pour le PERCO, sa chute entamée en 2010 se poursuit pour s'établir en 2014 à 977 euros (-8 % par rapport à 2013). Cependant, la baisse de cotisation moyenne de ces deux derniers produits s'explique par la progression plus forte des adhérents par rapport à celle des versements. Les contrats de type « article 82 » sont ceux dont le montant de la cotisation moyenne diminue le plus fortement (-36 %), même si cette baisse est à relativiser compte tenu du faible nombre de ses adhérents.

1. Données non corrigées des doubles comptes.

2. L'évolution en euros constants, aussi appelée évolution en volume, correspond à une évolution corrigée de l'inflation, telle que mesurée par l'indice des prix à la consommation. Une évolution qui n'est pas corrigée de l'inflation est une évolution à prix courants, aussi appelée évolution en valeur.

Tableau 1 Adhérents aux dispositifs de retraite supplémentaire

| | Nombre d'adhérents au 31 décembre (en milliers) | | | Nombre d'adhérents ayant effectué un versement en 2014 (en milliers) | Évolutions des effectifs d'adhérents (en %) | | Dispositifs gérés en 2014 par les... (en % du nombre d'adhérents) | | | |
|---|---|----------------------|----------------------|--|---|-----------|---|---|-----------|---|
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2014 | 2012-2013 | 2013-2014 | Sociétés d'assurances | Institutions de prévoyance ³ | Mutuelles | Organismes de gestion d'épargne salariale |
| Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre personnel ou assimilé¹ | 2 995 | 3 033 | 3 071 | 1 554 | 1 | 1 | 90 | 0 | 10 | - |
| PERP ¹ | 2 178 | 2 225 | 2 274 | 953 | 2 | 2 | 100 | 0 | 0 | - |
| Produits destinés aux fonctionnaires ou aux élus locaux (PREFON, COREM, CRH, FONPEL, CAREL-MUDEL) | 726 | 719 | 710 | 537 | -1 | -1 | 68 | 0 | 32 | - |
| RMC (retraite mutualiste du combattant) | 84 | 82 | 81 | 58 | -2 | -2 | 3 | 0 | 97 | - |
| Autres contrats souscrits individuellement ² | 7 | 7 | 6 | 5 | -6 | -5 | 73 | 0 | 27 | - |
| Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre professionnel | | | | | | | | | | |
| Professions indépendantes (à titre individuel) | 1 505 | 1 552 | 1 553 | 1 007 | 3 | 0 | 87 | 0 | 13 | - |
| Contrats Madelin ¹ | 1 237 | 1 278 | 1 279 | 806 | 3 | 0 | 84 | 0 | 16 | - |
| Contrats « exploitants agricoles » ¹ | 268 | 274 | 273 | 201 | 2 | 0 | 100 | 0 | 0 | - |
| Salariés (à titre collectif) | nd | nd | nd | nd | nd | nd | nd | nd | nd | - |
| PERCO | 1 250 | 1 637 | 1 875 | 1 061 | 31 | 15 | - | - | - | 100 |
| Contrats de type art. 39 du CGI ¹ | nd | nd | nd | nd | nd | nd | nd | nd | nd | - |
| Contrats de type art. 82 du CGI ¹ | entre 150 et 200 | entre 150 et 200 | entre 250 et 280 | entre 120 et 150 | nd | nd | 84 | 16 | 0 | - |
| Contrats de type art. 83 du CGI ¹ | entre 3 600 et 3 900 | entre 3 500 et 3 800 | entre 4 100 et 4 300 | entre 1 900 et 2 000 | nd | nd | 65 | 35 | 0 | - |
| PERE ¹ | 135 | 108 | 116 | 93 | -20 | 8 | 33 | 67 | 0 | - |
| REPMA, ancien PER Balladur | 113 | 107 | 104 | 31 | -5 | -3 | 100 | 0 | 0 | - |
| Autres contrats souscrits collectivement ² | 244 | 228 | 317 | 76 | -6 | 39 | 100 | 0 | 0 | - |

nd : non déterminé.

1. Estimations obtenues après recalage des données collectées auprès des organismes d'assurances, d'après les sources FFSA. Pour les contrats de type « article 39 », il n'est pas possible de déterminer avec précision le nombre d'adhérents, dans la mesure où ces contrats ne sont pas individualisables.

2. Champ non constant pour la catégorie autres.

3. Les institutions de prévoyance proposent uniquement des produits destinés à des salariés dans le cadre d'une entreprise ou d'une branche, essentiellement des « articles 83 et 39 ».

Lecture > En 2014, le PERP compte 2,3 millions d'adhérents (un adhérent étant compté autant de fois qu'il a de contrats). Cet effectif progresse de 2 % par rapport à 2013. En 2014, 100 % des PERP sont gérés par une société d'assurances.

Champ > Nombre de contrats en cours de constitution au cours de l'année, sans correction des doubles comptes.

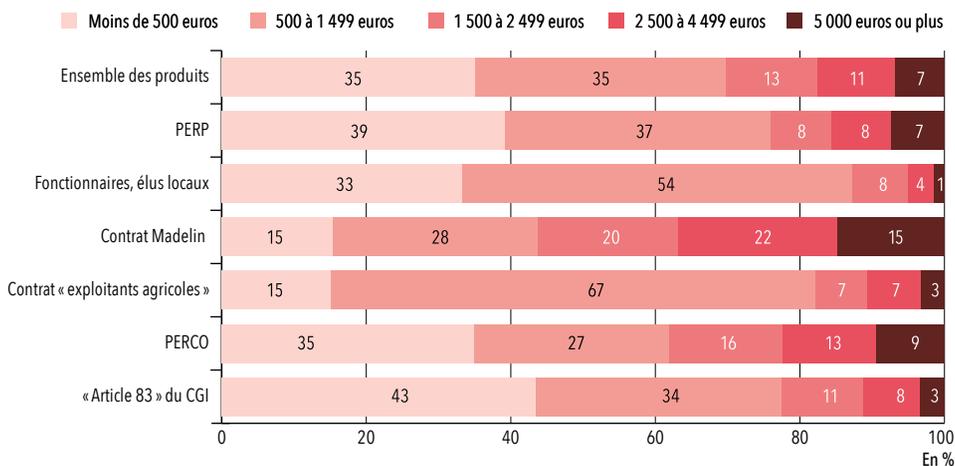
Sources > Enquêtes Retraite supplémentaire de 2012 à 2014 de la DREES ; données AFG, FFSA.

En 2014, tous produits confondus³, 70 % des versements sont, comme les années précédentes, inférieurs à 1 500 euros (graphique 1). Cependant, la part des adhérents ayant effectué un versement annuel de moins de 500 euros est en baisse pour la quasi-totalité de ces produits. À l'inverse, les contrats « exploitants agricoles » recueillent 82 % de versements inférieurs à 1 500 euros. Pour les fonctionnaires et les élus locaux, 87 % des versements sont inférieurs à 1 500 euros, soit 5 points de plus qu'en 2013. Les contrats Madelin présentent les cotisations les plus élevées (56 % sont supérieures à 1 500 euros). Pour le PERP, la hausse du montant de la cotisation moyenne se traduit par davantage de versements supérieurs à 2 500 euros. La baisse observée pour la cotisation moyenne annuelle par adhérent au PERCO s'explique par une augmentation de la part des versements de moins de 1 500 euros par rapport à 2013.

Des adhérents plus âgés que la population active

La population des adhérents à un produit de retraite supplémentaire vieillit légèrement par rapport à 2013. La part des adhérents de moins de 30 ans diminue (-2 points), quand celle des plus de 60 ans augmente (+3 points). 71 % des adhérents à un produit de retraite supplémentaire ont 40 ans ou plus, 12 % ont 60 ans ou plus, alors que ces parts ne s'élevaient respectivement qu'à 56 % et 5 % des actifs (graphique 2). Les adhérents aux contrats souscrits individuellement sont plus âgés en moyenne que l'ensemble des souscripteurs. La part des 40-59 ans est plus élevée (notamment pour les fonctionnaires et les indépendants, pour lesquels elle représente les trois quarts des adhérents). Les adhérents aux contrats exploitants agricoles sont les plus âgés, 16 % d'entre eux ont 60 ans ou plus, contre 12 %

Graphique 1 Part des cotisants à un produit de retraite supplémentaire selon la tranche annuelle de versement (hors « art. 82 et 39 »)



Note > Données estimées sur le champ des répondants à l'enquête pour lesquels la tranche de versement est connue. Pour chacun des produits, la part d'adhérents pour laquelle cette information est disponible est comprise entre 95 % et 100 %, excepté les contrats des fonctionnaires et des élus locaux pour lesquels elle ne s'élève qu'à 69 %.

Source > Enquête Retraite supplémentaire de 2014 de la DREES.

3. Il s'agit des produits pour lesquels l'information sur les tranches de versement est disponible dans l'enquête dans une proportion suffisante, à savoir, le PERP, les contrats Madelin, les contrats « exploitants agricoles », les produits destinés aux fonctionnaires et aux élus locaux, le PERCO et les contrats relevant de l'article 83.

Tableau 2 Montant de la cotisation annuelle moyenne versée par type de contrat de retraite supplémentaire

| | Cotisation annuelle moyenne par adhérent (en euros) | | | Évolution de la cotisation moyenne par adhérent 2013-2014 (en %) | | Cotisation annuelle moyenne par adhérent ayant effectué un versement en 2014 (en euros) | Évolution de la cotisation moyenne par adhérent ayant effectué un versement 2013-2014 (en %) | |
|---|---|--------------|--------------|--|--------------------|---|--|--------------------|
| | 2012 | 2013 | 2014 | en euros courants | en euros constants | | en euros courants | en euros constants |
| Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre personnel ou assimilé¹ | 731 | 822 | 908 | 10 | 10 | 1 710 | 5 | 4 |
| PERP ¹ | 606 | 715 | 843 | 18 | 18 | 1 882 | 15 | 15 |
| Produits destinés aux fonctionnaires ou aux élus locaux (PREFON, COREM, CRH, FONPEL, CAREL-MUDEL) | 1 023 | 1 070 | 1 066 | 0 | 0 | 1 408 | -12 | -13 |
| RMC (retraite mutualiste du combattant) | 1 311 | 1 432 | 1 251 | -13 | -13 | 1 757 | -8 | -8 |
| Autres contrats souscrits individuellement ¹ | 662 | 678 | 787 | 16 | 16 | 906 | 16 | 16 |
| Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre professionnel | | | | | | | | |
| Professions indépendantes (à titre individuel) | 1 982 | 2 141 | 1 965 | -8 | -8 | 2 964 | -7 | -7 |
| Contrats Madelin | 2 212 | 2 376 | 2 183 | -8 | -8 | 3 385 | -7 | -7 |
| Contrats « exploitants agricoles » | 974 | 1 087 | 952 | -12 | -13 | 1 275 | -11 | -11 |
| Salariés (à titre collectif) | | | | | | | | |
| PERCO | 1 316 | 1 057 | 977 | -8 | -8 | 1 735 | 1 | 1 |
| Contrats de type art. 39 du CGI ² | nd | nd | nd | nd | nd | nd | nd | nd |
| Contrats de type art. 82 du CGI | 945 | 1 121 | 715 | -36 | -36 | 1 382 | -61 | -61 |
| Contrats de type art. 83 du CGI | 687 | 691 | 660 | -4 | -4 | 1 403 | -4 | -4 |
| PERE | 482 | 472 | 465 | -2 | -2 | 580 | 1 | 1 |
| REPMA, ancien PER Balladur | 494 | 658 | 779 | 18 | 18 | 2 593 | 14 | 13 |
| Autres contrats souscrits collectivement ¹ | 957 | 799 | 389 | -51 | -51 | 1 618 | 66 | 66 |

nd : non déterminé.

1. Champ non constant pour la catégorie « autres ».

2. Il n'est pas possible de déterminer un montant moyen de cotisation, dans la mesure où ces contrats ne sont pas individualisables.

Note > Les cotisations moyennes sont calculées sur le champ des répondants à l'enquête.

Sources > Enquêtes Retraite supplémentaire de 2012 à 2014 de la DREES.

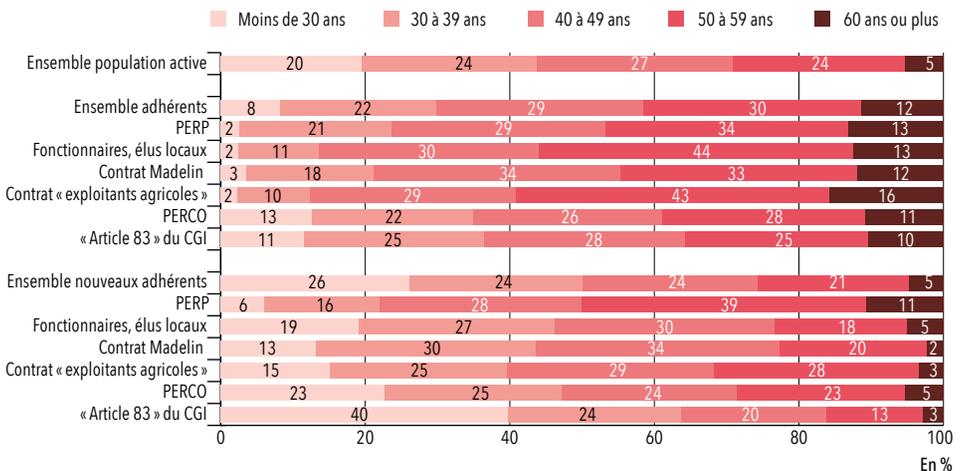
pour l'ensemble des adhérents à un produit de retraite supplémentaire. Cela peut s'expliquer par le fait que l'âge moyen de liquidation est souvent plus tardif dans ce secteur d'activité. À l'inverse, les adhérents à des contrats souscrits dans le cadre de l'entreprise (« article 83 ») sont proportionnellement plus jeunes : 36 % ont moins de 40 ans contre 30 % parmi l'ensemble des adhérents. Le profil des adhérents au PERCO est semblable à celui de l'ensemble des adhérents.

La part des moins de 30 ans parmi les nouveaux adhérents à un contrat de retraite supplémentaire demeure stable, autour de 25 % depuis 2011, après une progression importante entre 2008 et 2011, (graphiques 2 et 3). Cela concerne surtout les contrats de l'article 83 et les PERCO auxquels s'affilient le plus les jeunes nouveaux adhérents, avec respectivement 39 % et 23 % des nouvelles adhésions effectuées avant 30 ans. Toutefois, la plus grande partie des

nouvelles adhésions s'effectue entre 30 et 39 ans ou dans la décennie suivante. Seuls le PERP ou les contrats « exploitants agricoles » font exception, les nouveaux adhérents étant plus âgés que la moyenne.

La répartition des adhérents selon le sexe est comparable à celle de 2013 pour tous les produits. Les travailleurs indépendants et les entrepreneurs individuels étant majoritairement des hommes, ils souscrivent pour 69 % et 76 % d'entre eux aux contrats destinés aux indépendants (contrats Madelin et exploitants agricoles) [graphique 4]. Cette part s'élève jusqu'à 93 % pour les anciens combattants (RMC). L'inverse prévaut pour les contrats destinés aux fonctionnaires : la part des femmes atteint 64 %, une part comparable à celle des femmes dans la fonction publique. La répartition entre femmes et hommes est plus équilibrée pour le PERP ou les contrats « article 83 ». Quant au PERCO, 62 % de ses adhérents sont des hommes. ■

Graphique 2 Part des classes d'âges parmi les adhérents (nouveaux adhérents inclus) à un contrat de retraite supplémentaire (hors « articles 82 et 39 »)



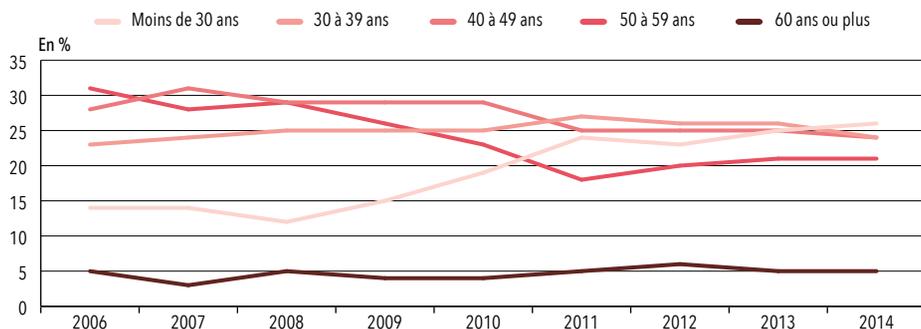
Note > Données estimées sur le champ des répondants à l'enquête pour lesquels l'âge est connu. Pour chacun des produits, la part d'adhérents pour laquelle cette information est disponible est comprise entre 84 % et 100 % ; pour les nouveaux adhérents, elle se situe entre 87 % et 100 %.

Lecture > 8 % des adhérents à un produit de retraite supplémentaire ont moins de 30 ans.

Champ > Contrats en cours de constitution.

Sources > Enquête Retraite supplémentaire de 2014 de la DREES ; enquête Emploi de 2014 de l'INSEE.

Graphique 3 Évolution de la répartition des nouveaux adhérents à un produit de retraite supplémentaire par classe d'âges (hors « articles 82 et 39 »)

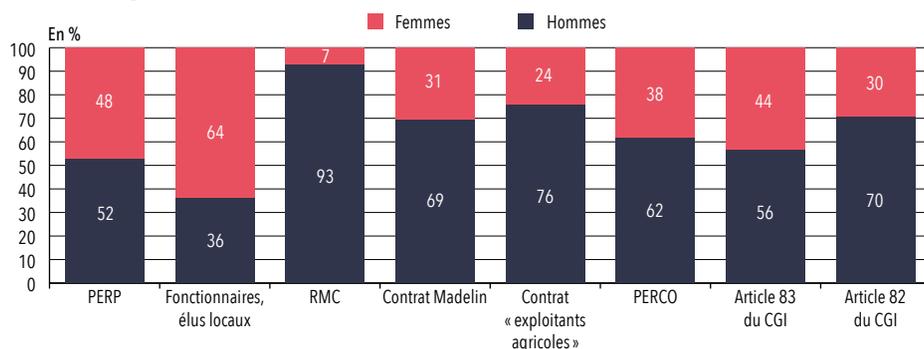


Note > Données estimées sur le champ des répondants à l'enquête pour lesquels l'âge est connu (cf. note du graphique 2).

Champ > Ensemble des contrats PERP, PERCO, fonctionnaires et élus locaux, Madelin, « exploitants agricoles », « article 83 ».

Sources > Enquêtes Retraite supplémentaire de 2006 à 2014 de la DREES.

Graphique 4 Les adhérents à un produit de retraite supplémentaire en 2014 par sexe, selon les dispositifs



Note > Données estimées sur le champ des répondants à l'enquête pour lesquels le sexe est connu. Pour chacun des produits, la part d'adhérents pour laquelle cette information est disponible est comprise entre 93 % et 100 %, excepté pour le PERP et le contrat Madelin, pour lesquels cette part ne s'élève qu'à 88 % ainsi que pour les contrats de type « article 82 » pour lesquels la part est de 64 %. Le PERE n'est pas représenté sur ce graphique, car le sexe n'est connu que pour 36 % des adhérents.

Source > Enquête Retraite supplémentaire de 2014 de la DREES.